

TABLEAU DES GARANTIES GAMME CLASSIQUE

HOSPITALISATION

Honoraires dans le cadre du contrat d'accès aux soins

Chirurgie – Obstétrique	125 %
Anesthésie	125 %

Honoraires hors contrat d'accès aux soins

Chirurgie – Obstétrique	105 %
Anesthésie	105 %

Frais de séjour (en conventionné et non conventionné)	125 %
Forfait hospitalier – durée illimitée	frais réels
Transport du malade	125 %
Chambre particulière (en conventionné et non conventionné) – durée illimitée	20 € / j
Frais d'accompagnement – durée illimitée – à tout âge	22 € / j
Frais de télévision pendant 15 jours – par évènement	5 € / j
Forfait versé à l'assuré (H/F) par maternité ou adoption et par enfant	115 €

DENTAIRE

Soins dentaires remboursés par la sécurité sociale	125 %
Prothèses dentaires remboursées	125 %

OPTIQUE

Remboursement du forfait tous les 2 ans par équipement (verres + monture) par bénéficiaire et selon le degré de correction :

- Deux verres simples	50 €
- Un verre simple et un verre complexe <u>OU</u> Un verre simple et un verre ultra complexe	125 €
- Deux verres complexes <u>OU</u> un verre complexe et un verre ultra complexe <u>OU</u> Deux verres ultra complexes	200 €

DONT un forfait maximum pour la monture 50 €

Lentilles remboursées – forfait par an et par bénéficiaire 75 €

Chirurgie réfractive et lentilles non remboursées - forfait par an et par bénéficiaire 75 €

HONORAIRES MEDICAUX

Honoraires dans le cadre du contrat d'accès aux soins

Médecins, Imagerie, radiologie, échographie, spécialistes, ATM 125 %

Honoraires hors contrat d'accès aux soins

Médecins, Imagerie, radiologie, échographie, spécialistes, ATM 105 %

Hospitalisation à domicile 125 %

Transport du malade 100 %

Auxiliaires médicaux – laboratoires 125 %

Ostéopathes, chiropracteurs non remboursés (/ consultation, maxi 5 / an) 35 €

PHARMACIE

Médicaments et homéopathie remboursés par la sécurité sociale 100 %

Pharmacie non remboursée par la sécurité sociale (sur prescription médicale) 100 €

PRESTATIONS DIVERSES

Cures thermales remboursées par la sécurité sociale 125 %

prothèses et appareillages auditif, orthopédique, capillaire 125 %

+ forfait prothèse auditive remboursée par la S.S. par an et par bénéficiaire 100 €

+ forfait prothèse capillaire remboursée par la S.S. par an et par bénéficiaire 60 €

PREVENTION ET SERVICE

Forfait prévention non remboursé par la sécurité sociale (50%, maxi / an / bénéficiaire) 75 €

Assistance Carte Blanche oui